

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVYLE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, avocat
JURISPUBLICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
1**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Projet initial 4524/16
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologique
8 rue Voltaire 51 350 BALMA

Ateliers Eco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamignon
64300 ORTHEZ

Arsenal LE CORBUS, architect
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
2

Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.



BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LIE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magenta
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BORDEAUX

Prise en compte de :
Plan urbanitaire :
Plan approuvé le :

Échelle : 1/1000

Nord

0 25 50 m

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

FEUILLE
3



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

FEUILLE 4

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64 000 PAU

Projet initial 05/04/10
Plan partiels n° :
Plan approuvé n° :

Lui Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Vitalbaun 33 130 BALSAC

Échelle : 1/1000

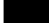









0 25 50 m

Nord

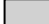




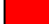
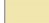
Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2011


Légende



Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

-  Immeuble protégé en totalité
-  Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
-  Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
-  Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
-  Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
-  Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
-  Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
-  Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
-  Cour à dominante minérale, à conserver
-  Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer



Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

-  Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
-  Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
-  Construction dont la modification peut être imposée
-  Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
-  Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
-  Emprise maximale de construction imposée
-  Espace public protégé à conserver



-  Monument et élément de l'espace public à conserver

-  Alignements plantés protégés
-  Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

-  Linéaires commerciaux simples
-  Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

-  Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
-  Limite du S.P.R.



BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC, NCHVYLE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magenta -
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis - 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire - 64000 PAU

Prise en charge :
Plan partiels de :
Plan approuvé le :

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

**FEUILLE
5**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ☆ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVYLE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 51 150 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
6**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NOUTVÈLE-AQUITAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORRE, avocat
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

**FEUILLE
7**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Éboul, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORREY, architecte
JURISPLUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

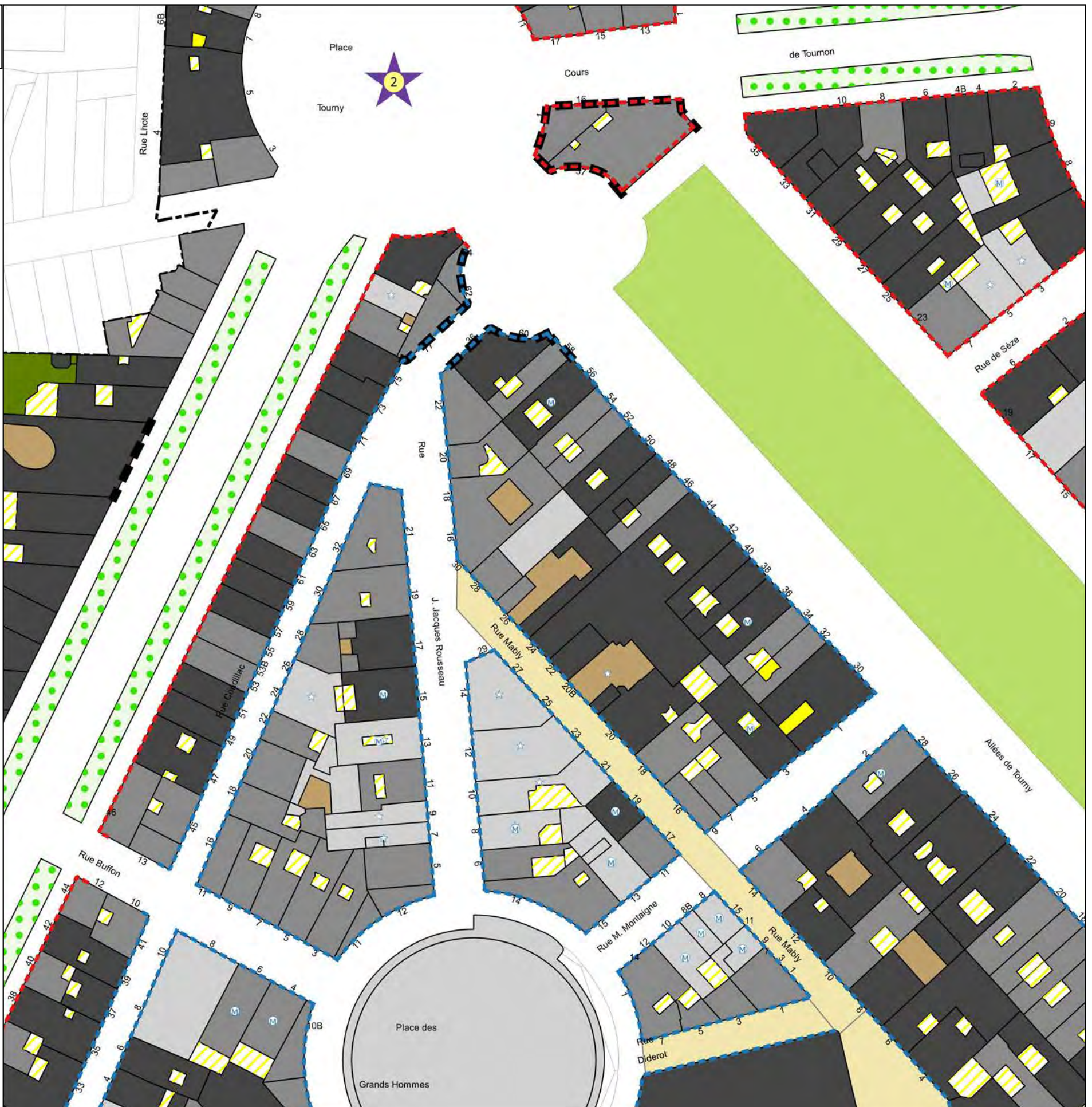
Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

**FEUILLE
8**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVYLE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magendie
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Projet initial 4524/16
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
9 rue Voltaire 51 310 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan IGN © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
9



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NOUTVÈLE-ADULTÈRE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Lui Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

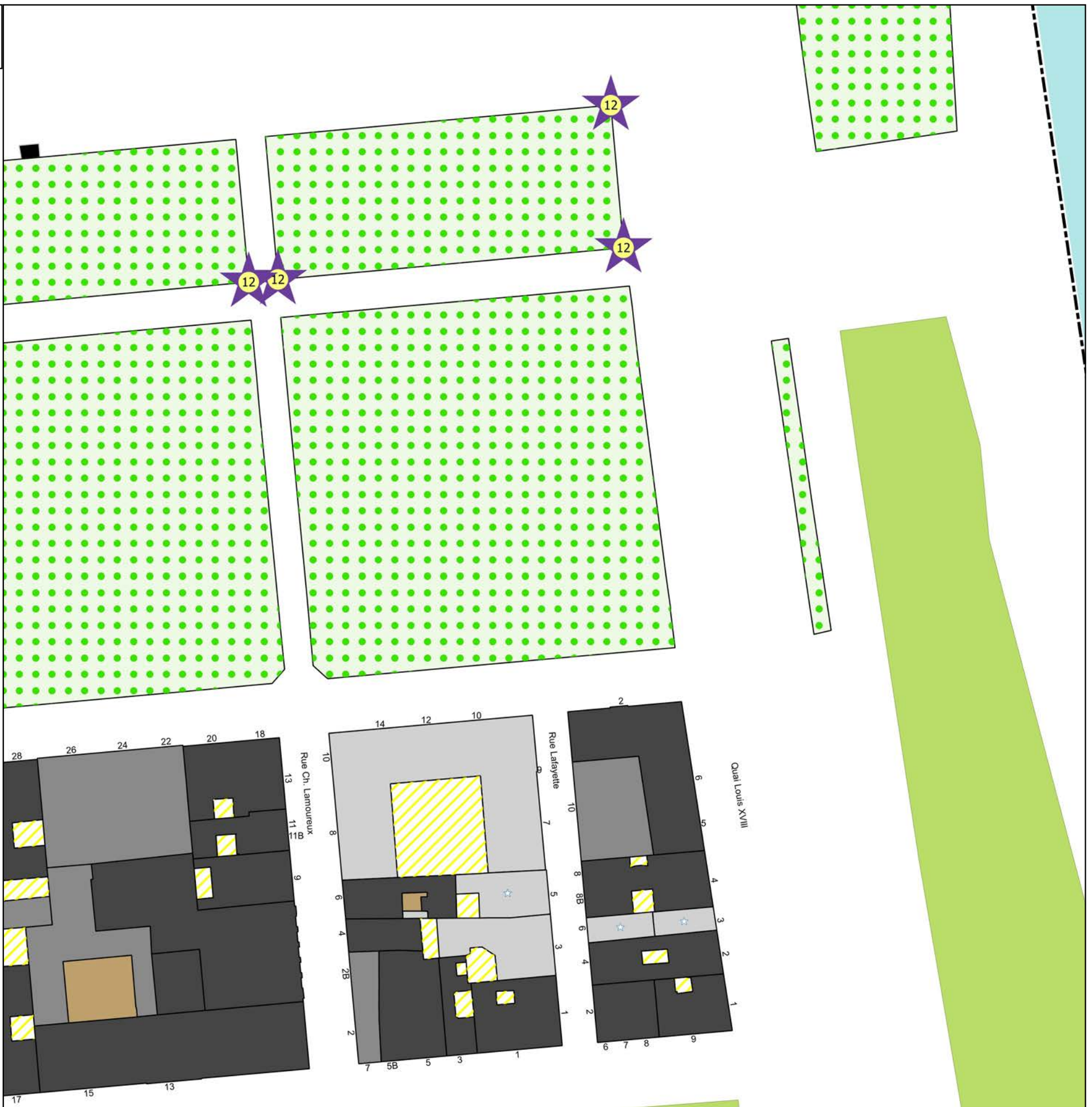
Échelle : 1/1000

0 25 50 m

Nord

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

**FEUILLE
10**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

Maitrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magendie
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maitrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Projet initié par :
Plan urban. de :
Plan approuvé le :

Luis Sevovier
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

HADEO Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYANNE

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Aronin LE CORROU, architecte
JURISPLUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BALMA

Éboul, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Aronin LE CORING, avocat
JURISPUBLICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
12**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis - 64 000 PAU

Lui Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire - 33 130 BAYANNE

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er - 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
13**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NOUTVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Plan initial n° 001
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 51 350 BALMA

Aébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, avocat
JURISPUBLICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
14



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC NCHVUE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Préc. info: 05 57 01 11 11
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Échelle : 1/1000

0 25 50 m

Nord

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2011

**FEUILLE
15**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magenta
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Architecturale
8 rue Voltaire 51 350 BALMA

Éboul, Éric-Hubert
Quartier Castellan
323 chemin Lamogot
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISUBILICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

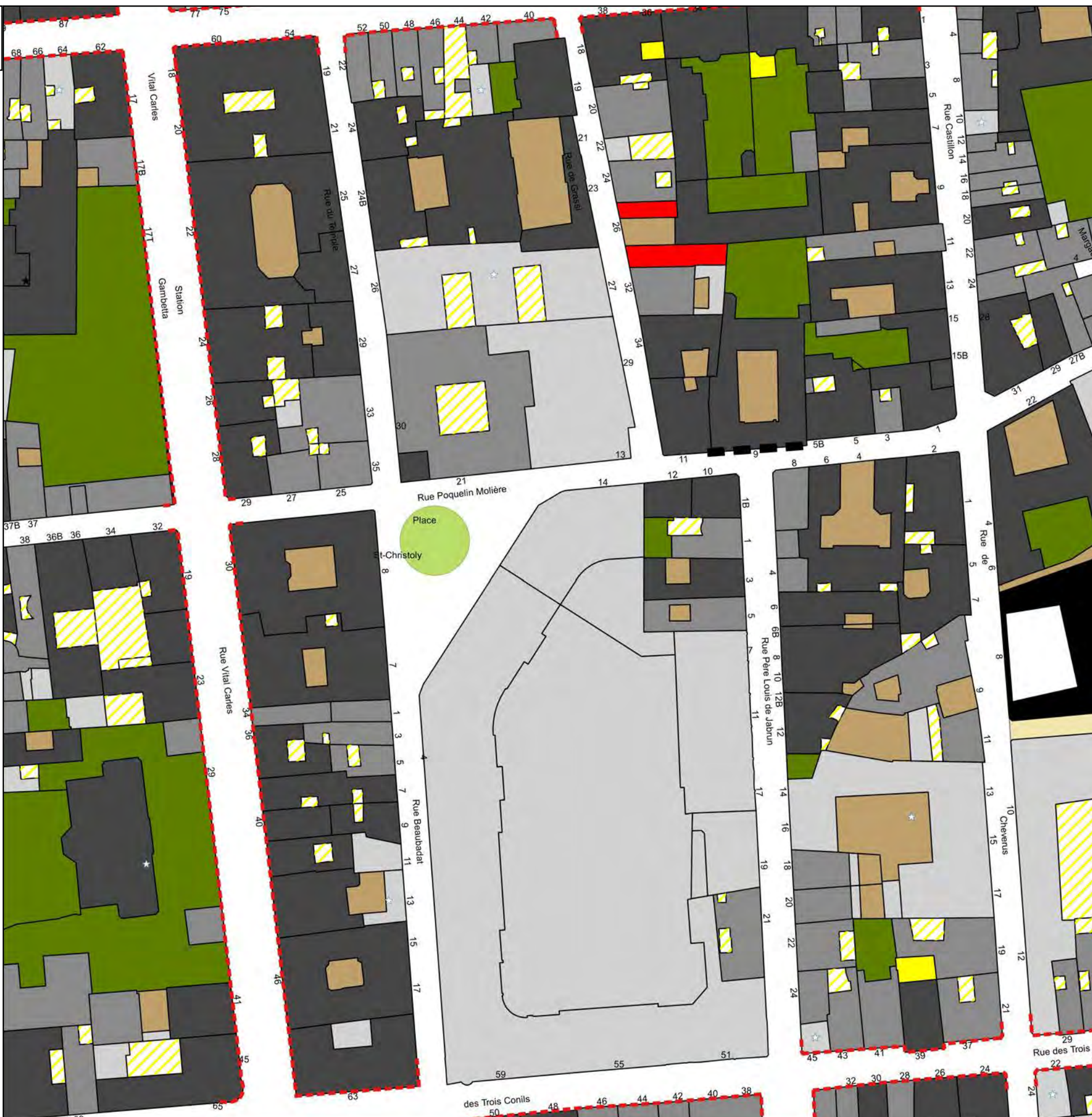
Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'état réservés © 2013

**FEUILLE
16**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

Maitrise d'oeuvre

BRAC NOTVILE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Expansive Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maitrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Desaix 64000 PAU
Luis Sevovoni
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris
HADRY Bureau d'Investigation Architecturales
8 rue Voltaire 51 350 BALMA

Projet initial 05/08/10
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2011

FEUILLE
17



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ★ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LIE-ADULTÈRE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis - 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire - 51 350 BALMA

Éboul, Éric-Hubert
Quartier Castelnau
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORREY, ingénieur
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er - 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan IGN © Cadastre Droits de l'éstar réservés © 2013

**FEUILLE
18**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ★ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NORD-NOUVEAU-AQUITAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Projet initié par :
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Lui Sevevmet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

HADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Ébrou, Éric-Hubert
Quartier Castelnau
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, avocat
JURISPUBLICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

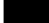









Echelle : 1/1000

0 25 50 m






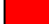
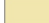
Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013


Légende



Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

-  Immeuble protégé en totalité
-  Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
-  Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
-  Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
-  Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
-  Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
-  Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
-  Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
-  Cour à dominante minérale, à conserver
-  Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer



Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

-  Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
-  Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
-  Construction dont la modification peut être imposée
-  Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
-  Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
-  Emprise maximale de construction imposée
-  Espace public protégé à conserver



-  Monument et élément de l'espace public à conserver

-  Alignements plantés protégés
-  Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

-  Linéaires commerciaux simples
-  Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

-  Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
-  Limite du S.P.R.



BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LE-ADULTAIRE Ministère de la Culture
54 rue Magenta
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Éboul, Éco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, avocat
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
20**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

- Linéaires :**
- Linéaires commerciaux simples
 - Linéaires commerciaux renforcés

- Autres dispositions particulières :**
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
 - Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magendie
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33130 BALMA

Éric-Hubert
Quartier Castelnau
323 chemin Lamogot
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISUBILICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Projet initial 05/04/10
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

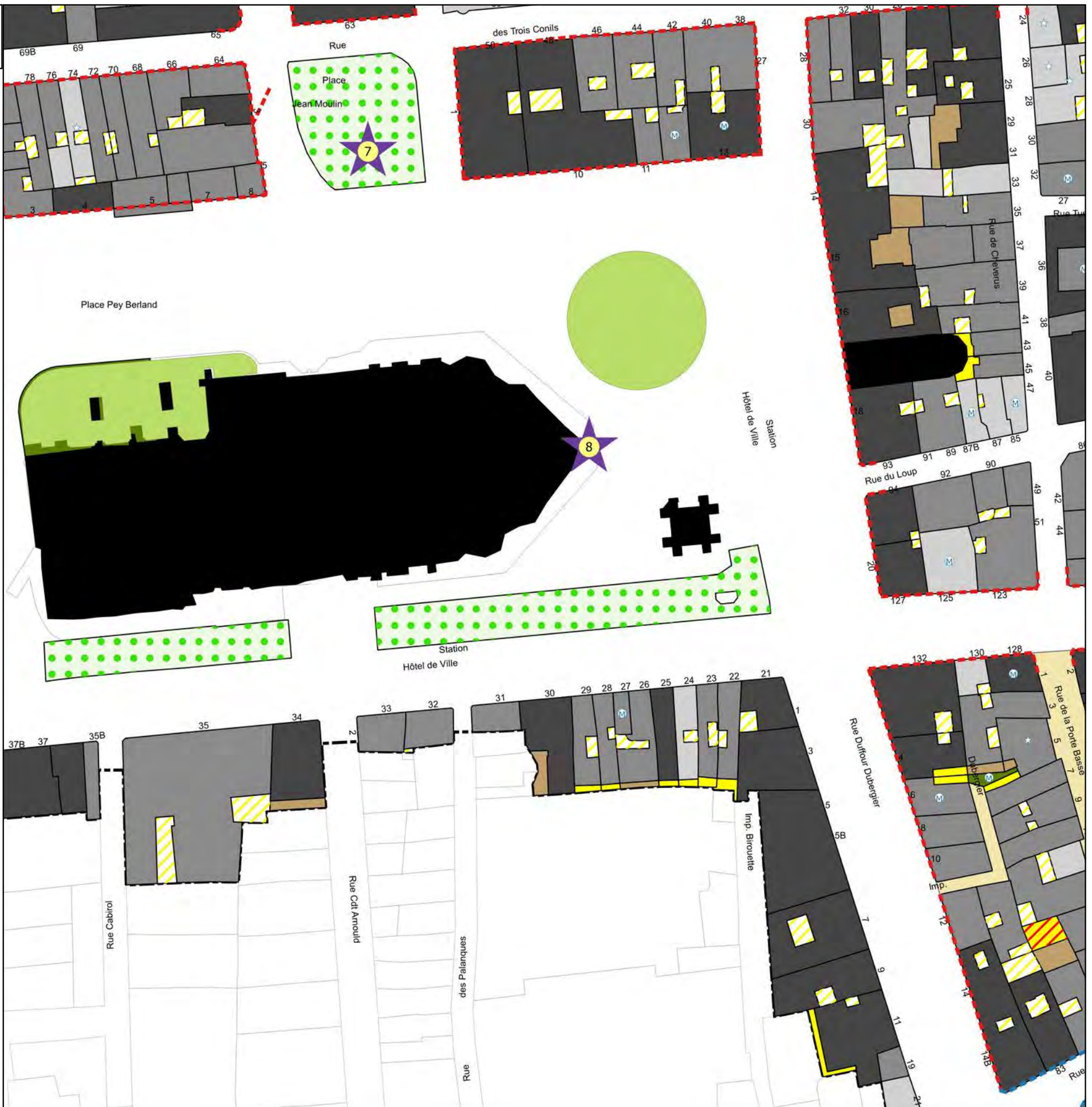
Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
21**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTAIRE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BALMA

Éric, Éric-Hubert
Quartier Castellan
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISPRUDIA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
22**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

Monument et élément de l'espace public à conserver

Alignements plantés protégés

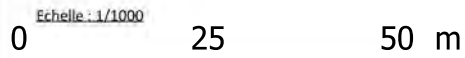
Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.



FEUILLE 23



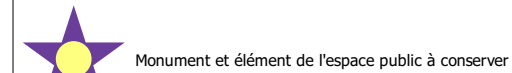
Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver



- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64 000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 51 100 BALMA

Éboul, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, architecte
JURISPLUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
24**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC, NCHV/LE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magenta
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BORDEAUX

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORROU, avocat
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
25**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardins et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC, NCHVUE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magnolia
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BALMA

Éric-Hubert
Quartier Castelnau
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Alexis LE CORROU, architecte
JURISPLUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
26**

Légende
Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
 - Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
 - Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
 - Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
 - Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
 - Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
 - Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
 - Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
 - Cour à dominante minérale, à conserver
 - Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer
- Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :**
- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
 - Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
 - Construction dont la modification peut être imposée
 - Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
 - Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
 - Emprise maximale de construction imposée
 - Espace public protégé à conserver
 - Monument et élément de l'espace public à conserver
 - Alignements plantés protégés
 - Ensembles jardinés et/ou plantés protégés
- Linéaires :**
- Linéaires commerciaux simples
 - Linéaires commerciaux renforcés
- Autres dispositions particulières :**
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
 - Limite du S.P.R.



BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC NCHYVLE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Meller Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luis Sevomet
Architecte de l'Architecture - Libaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

HADES Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 51 150 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Aronis LE CORROU, architect
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er - 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
27**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

★ Monument et élément de l'espace public à conserver

■ Alignements plantés protégés

■ Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVLE-ADULTANE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Expansive Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luis Savonnet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

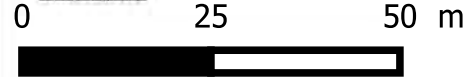
HADES Bureau d'Investigation Archéologiques
8 rue Voltaire 51 350 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORRE, avocat
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000



Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
28



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHVYLE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
29



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ★ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC, NCHV/LE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

LUY SEVOMET
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Ébaux, Eco-Habitat
Quartier Castelnau
323 chemin Lamour
64300 ORTHEZ

Aronin LE CORING avocat
JURISALUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

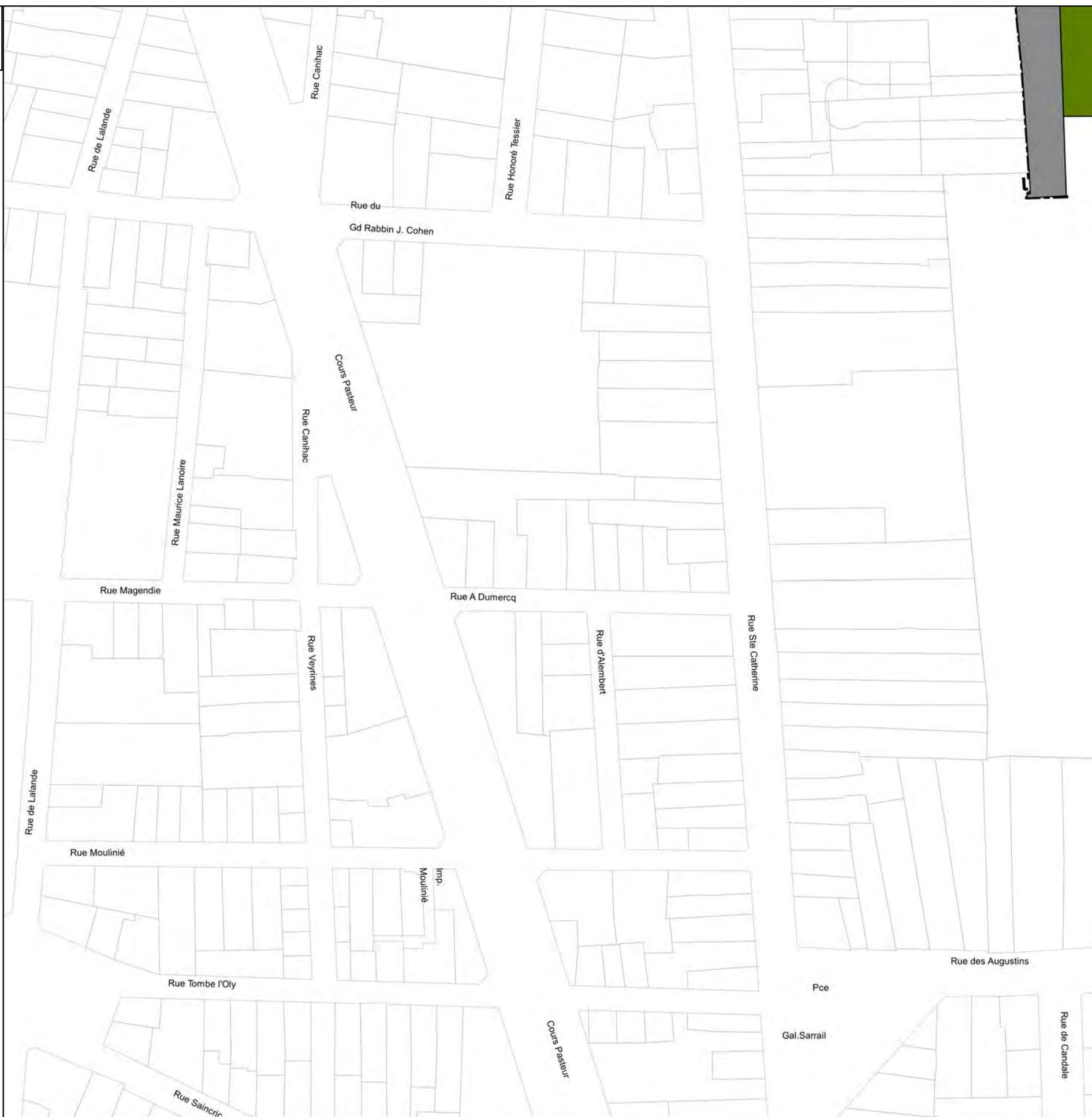
Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
30**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LIE-ADULTERNE Ministère de la Culture
54 rue Magenta
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 33100 BALMA

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
31



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

BRAC NOTVILE-ADULTAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Explanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevouret
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 64000 PAU

Philippe Éco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Antoine LE CORREY, architecte
JURISPLUBICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2011

**FEUILLE
32**



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NCHV/LE-ADULTAIRE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Projet initié par :

Plan arrêté le :

Plan approuvé le :

Luis Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADES Bureau d'investigation archéologiques
8 rue Voltaire 31 310 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Aurélien LE CORRE, architecte
JURISPRUDICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000
0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

FEUILLE
33



Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ★ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver

- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver

- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

BORDEAUX / GIRONDE

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

DOCUMENT GRAPHIQUE

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NORD-NOUVEAU-AQUITAINE Ministère de la Culture
54 rue Magellan
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33000 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Mellier Lavigne Architectes associés SASU
Architecture et patrimoine
8 rue Dupuis 64000 PAU

Luc Sevomet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

MADEC Bureau d'investigation archéologiques
9 rue Voltaire 33100 BAYONNE

Ébrou, Eco-Habitat
Quartier Castellan
323 chemin Lamoignon
64300 ORTHEZ

Artemis LE CORING, architect
JURISPLUBLICA
4 place Albert 1er 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/1000

0 25 50 m

Fond de plan ODFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © 2013

**FEUILLE
34**

Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques

- Immeuble protégé en totalité
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- ★ Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé au titre des Monuments Historiques
- Cour ou espace libre protégé au titre des Monuments Historiques
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- ☆ Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur :

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cours dont la modification peut être imposée et l'aménagement soumis à conditions
- Ⓜ Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstruction sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- ★ Monument et élément de l'espace public à conserver
- Alignements plantés protégés
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces
- Limite du S.P.R.

